DLP 2 - 12 - 82085/23

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

29 Novembre 1982

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 85 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

Spécial Maraîchers . Serristes

LAITUES - SCAROLES - CHICOREES -

Attention aux attaques de *BOTRYTIS* et de *SCLEROTINIA* qui sont plus fréquentes en période de temps couvert et jours courts .

En conditions favorables, limiter les arrosages, éliminer les sujets atteints, aérer les locaux (dès 19-20°) .

Effectuer si nécessaire, des traitements espacés de 10 jours .

Matières actives utilisables :

MILDIOU (Brémia)

mancozèbe 1600 g M.A./ha
(nombreuses spécialités)
manèbe 1600 g M.A./ha
(nombreuses spécialités)
zinèbe 2000 g M.A./ha
(nombreuses spécialités)
thirame 2000 g M.A./ha
(nombreuses spécialités)

RHIZOCTONIA SOLANI

folpel 1500 g M.A./ha
(nombreuses spécialités) .

BOTRYTIS et SCLEROTINIA

iprodione 750 g M.A./ha
(Rovral)
vinchlozoline 750 g M.A./ha
(Ronilan)
procymidone 750 g M.A./ha
(Sumisclex)
thirame 3500 g M.A./ha poudrage
(nombreuses spécialités)

ATTENTION - Les traitements doivent être arrêtés au stade 18 feuilles (6 à 8 semaines pour une récolte en Décembre-Janvier) .

PRODUITS DESTINES A L'EXPORTATION -

Les matières actives procymidone et folpel sont interdites en Suisse .

T O M A T E -

Avant d'entreprendre des semis ou plantations de tomate il est nécessaire d'avoir des serres correctement nettoyées :

- Enlèvement total de toute mauvaise herbe dans la serre .
- Destruction des mauvaises herbes autour des serres par pulvérisation d'un herbicide (paraquat par exemple) associé à un insecticide .
- En présence de mouches blanches ou aleurodes : parathion méthyl .
- En présence de mineuses des feuilles *LIRIOMYZA TRIFOLII* : fenthion .

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant P.Duffaud - CPPAP N° 478 AD

P.12.12

FONTE DES SEMIS -

Utiliser des terreaux désinfectés .Maintenir une température correcte (germination 20-25° - jusqu'au repiquage 18°) puis une bonne aération .

A partir du repiquage effectuer des traitements contre les maladies :

Matières actives utilisables :

manèbe 2000 g M.A./ha (nombreuses spécialités) .

mancozèbe 1600 g M.A./ha (nombreuses spécialités) .

captafol 1600 g M.A./ha (nombreuses spécialités) .

Alterner les traitements effectués avec un fongicide de synthèse avec une spécialité à base de cuivre .

☆☆☆☆☆☆